

# Procès-verbal de la réunion du C.C.A.S.

## Séance du 21 février 2023 - 18h30

### Ordre du Jour :

- Compte administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Budget 2023
- Subvention à la bibliothèque 2023
- Délibérations manifestations 2023
- Point sur Noël du groupe scolaire
- Point sur le repas des Aînés
- Informations du Président
- Date prochaine réunion

**Présents** : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Mireille MENAND – Jean-Bernard TUETÉY – Christian WAGENER – Marie-Noëlle HOCQUET – Annie LEGRAND.

### Excusés ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE  
Danièle GODEY procuration à Mireille MENAND  
Josiane CARMINATI-LUCAS procuration à Marie-Noëlle HOCQUET  
Michel BERNARD procuration à Dominique PETITJEAN  
Céline MICHARD procuration à Annie LEGRAND  
Jean-Claude WURTZ procuration à Martial BEUGNET

**Secrétaire de séance** : Dominique PETITJEAN

Le Président demande au Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Concession de terrain au cimetière communal.

Accord à l'unanimité.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le compte administratif est présenté par Dominique PETITJEAN.

Pendant l'examen et le vote du compte administratif, le Président est sorti de la salle.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Ce jour :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un résultat de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de + 5 526,47 €.

Les membres du C.C.A.S. décident d'affecter le résultat comme suit :

**Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 5 526,47 €**

Accord à l'unanimité.

## **COMPTE DE GESTION 2022**

Receveur : Monsieur ROSE-HANO Laurent

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 ;

**Les membres du C.C.A.S. déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

Accord à l'unanimité.

## **BUDGET 2023**

Vu l'instruction comptable applicable aux C.C.A.S. et C.I.A.S. ;

Vu la délibération n° 01-2023 en date du 21 février 2023 approuvant l'affectation des résultats 2022 ;

Considérant le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S. :

- **Décide** de voter le Budget Primitif 2023 :
  - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres.
- **Adopte** le Budget Primitif pour l'exercice 2023 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses : 18 070,47 €	Néant
Recettes : 18 070,47 €	

Accord à l'unanimité.

## **SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE 2023**

Vu l'accord de principe donné par le C.C.A.S. en date du 3 octobre 2006 concernant une aide du C.C.A.S. pour la mise en place de la gratuité des prêts de livres aux Dracysiens ;  
Vu le bilan 2022, le budget 2023 et les projets ;  
Les membres du C.C.A.S. ont décidé d'accorder une subvention de 1 750 € sur le BP 2023.

Accord à l'unanimité.

## **DELIBÉRATION MANIFESTATIONS 2022 DU C.C.A.S.**

Le C.C.A.S décide d'organiser et de fixer les tarifs des manifestations suivantes pour 2023 :

→ Le « *Vide-Grenier* » : organisé le **7 mai** :

- 5 € (participation aux frais de communication).

→ La « *Bourse aux jouets et matériel de puériculture* » : organisée le **8 octobre** :

- 6 € pour 2,40 x 0,80 m d'exposition (soit 2 tables) ;
- Table supplémentaire : 3 €.

Le règlement des exposants se fera par chèque ou en espèce pour ces deux manifestations.

Les recettes liées à ces dernières seront encaissées par l'intermédiaire de la régie de recettes relative aux produits issus des dons, des manifestations et des ventes diverses.

Monsieur le Président rappelle aux membres du C.C.A.S. les modalités décidées précédemment en matière d'organisation de la prochaine « *Bourse aux Jouets et Matériels de Puériculture* », à savoir :

- ✓ Limiter le nombre de table par exposant à **3 maximum** (1 forfait de 2 tables + 1 table supplémentaire) pour éviter les ventes dites « *commerciales* » ;
- ✓ Restreindre le nombre de table à 54 (maximum) afin de permettre une meilleure circulation du public entre les stands des différents exposants ;
- ✓ Communiquer en priorité les dates et les modalités d'inscription aux dracysiens par le biais du Dracy Infos, puis sous un délai de 8 jours relayer l'information sur les supports habituels (site internet, panneaux lumineux, presse, flyers,...).

Accord à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION D'ACQUISITION D'UNE CONCESSION DE TERRAIN AU CIMETIÈRE COMMUNAL :**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. qu'un dracysien étant décédé à son domicile et que sa famille ayant renoncé à tous ses droits en matière d'organisation des obsèques, il revient par conséquent au C.C.A.S. de prendre en charge les frais relatifs à une concession de terrain de 2 m<sup>2</sup> dans le cimetière communal, soit un montant de 210 € pour une durée de 15 ans.

Dans ses attributions de secours et à titre exceptionnel, Monsieur le Président propose au C.C.A.S. de prendre à sa charge les coûts liés à cette concession au titre d'une aide à l'inhumation.

Accord à l'unanimité.

## **POINT SUR NOËL DU GROUPE SCOLAIRE**

Pour l'année 2022, la compagnie « ROBY SPECTACLES » a été choisie, par les enseignants pour interpréter le spectacle intitulé « *Les Guignolos Fantastiques* » (coût de la prestation : 600 €). Celui-ci a eu lieu le vendredi 9 décembre à 10 heures dans la salle de motricité et a été très apprécié des enfants.

Le C.C.A.S. a, comme les années précédentes, offert un Père Noël en chocolat, à chaque enfant.

## **POINT SUR LE REPAS DES AÎNÉS**

2018 : 264 invités, 108 présents. Coût total sans les vins : 3 564 €

2019 : 308 invités, 122 présents. Coût total sans les vins : 4 026 €

2020 : 301 invités, 128 présents. Coût total sans les vins : 4 585 €

2021 : 206 invités, 96 présents. Coût total sans les vins : 3 395 €

2022 : 286 invités, 99 présents. Coût total sans les vins : 3636 €

2023 : 323 invités, 127 présents. Coût total sans les vins : 4 752 €

Plusieurs remerciements ont été adressés aux membres du C.C.A.S. pour la qualité du repas offert ainsi que pour l'ambiance conviviale et chaleureuse de ce moment.

## **INFORMATIONS DU PRÉSIDENT :**

### **- Demande de subvention - La Croix Rouge :**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que Madame Marie-Noëlle HOCQUET, trésorière de l'association et membre du C.C.A.S., ne prendra donc pas part au vote de sur ce point.

Le C.C.A.S. décide d'accorder à l'Association « *Croix Rouge* » dans le cadre de ses actions de lutte contre la pandémie de Covid et de ses actions traditionnelles (aides alimentaires formation, postes de secours...), la subvention suivante :

Établissement	Montant alloué
CROIX ROUGE Unité Locale du Chalonnais 13, Rue Claude Perry 71100 CHALON-SUR-SAÔNE	150 €

Accord à l'unanimité.

### **- Programmation musicales des « TERRASSES 2023 » :**

- 2 juin : BLUESTORM QUARTET;
- 9 juin : MONKEY FIVE ;
- 16 juin : ONYX.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'une démarche de diminution des coûts sur cette manifestation, une réflexion a été engagée sur le prestataire en charge de la sonorisation / lumières et sur la restauration rapide. En effet, le prestataire des années précédentes les MAMOURS n'ayant pas satisfait les spectateurs, une mise en concurrence a été organisée et la restauration rapide sera assurée par l'entreprise « C'EST DANS LA BOÎTE », gérée par deux jeunes dracysiens.

- **Remerciements pour l'attribution d'une subvention à l'Association « *Toujours Femme* ».**

- **Remerciements pour le don de matériels de puériculture et d'hygiène au Relai Bébé des Restos du Cœur :**

Pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive, un don en produits divers (couches, lait en poudre...) d'une valeur de 671 € a été remis au représentant du centre chalonnais des Restos du Cœur (M. Jean-Louis MILLARD), lors des vœux de la Municipalité, qui se sont tenus le 6 janvier dernier.

### **DATE DE PROCHAINE RÉUNION**

Le 5 avril 2023 à 18h30.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h05.

Le Secrétaire  
Dominique PETITJEAN

Le Président du C.C.A.S.,  
Olivier GROSJEAN